

Assemblées des États membres de l'OMPI

Quarante-huitième série de réunions Genève, 20 – 29 septembre 2010

ANNEE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITE : LA BIODIVERSITE SUR LE CAMPUS DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter aux assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées"), pour la première fois, des informations concernant la biodiversité sur le campus de l'OMPI dans le cadre particulier de l'année 2010, qui a été proclamée Année internationale de la biodiversité par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006.

APERÇU DES PRINCIPAUX EXEMPLES DE BIODIVERSITE SUR LE CAMPUS DE L'OMPI

2. Le parc et les bâtiments de l'OMPI offrent, en matière de biodiversité, divers exemples effectifs ou imminents qui sont exposés ci-après.
3. Le parc de l'OMPI, situé le long de l'avenue Giuseppe Motta, qui avait déjà son aspect actuel en 1979 devant les bâtiments AB et GBI, a été conçu par le célèbre architecte paysagiste brésilien Roberto Burle Marx, autour de plusieurs chênes centenaires qui en constituent les joyaux. D'autres éléments remarquables ont été ajoutés au cours des années suivantes, tels que magnolias, buissons, arbustes et petites plantes grimpantes, un cèdre pleureur et d'autres variétés de cèdres et de pins. Ce parc constituait un important élément paysager préexistant quand les bâtiments GBII et PCT ont été ensuite ajoutés du côté sud du campus de l'OMPI et il est devenu, pour l'Organisation, la communauté genevoise locale et le voisinage, une partie d'un agréable itinéraire fort apprécié dans le *quartier des Nations*.

4. Du côté Nord-Ouest du campus de l'OMPI, face au chemin des Colombettes, il a fallu enlever une soixantaine de rosiers trentenaires à la fin de 2008, lorsque le chantier du projet relatif à la nouvelle construction s'est ouvert. Les jardiniers de l'OMPI avaient indiqué qu'il n'était pas souhaitable, en raison de l'âge des plantes, de les transplanter pour quelques années à peine vers un lieu provisoire puis de les replanter après l'achèvement de la nouvelle construction. Le Secrétariat avait par conséquent décidé d'inviter tous les membres du personnel à s'inscrire pour choisir un des rosiers que les jardiniers de l'OMPI avaient déterrés dans les règles de l'art et qui étaient ainsi allés orner les jardins ou les balcons des maisons ou appartements de membres du personnel. La liste d'attente des personnes intéressées avait nettement dépassé une centaine de noms. Des membres du personnel ont, depuis lors, fait savoir que nombre de ces plantes se sont bien réacclimatées dans leur nouvel environnement.
5. À la terrasse du premier étage du bâtiment PCT, une parcelle semée d'un mélange de graminées constitué d'espèces locales n'exigeant ni herbicide, ni engrais, ni tonte, ni arrosage, excepté l'eau de pluie, a été aménagée.
6. En ce qui concerne l'aménagement paysager extérieur du nouveau bâtiment et conformément à l'autorisation de construire délivrée par les autorités locales en 2007, le Secrétariat s'est engagé à réaliser ce qui suit :
 - a) remplacer par de jeunes arbres les six pins noirs d'Autriche qui se trouvaient au pied du bâtiment AB, près de l'ancienne rampe d'accès au parking souterrain de ce bâtiment; les nouveaux arbres, qui sont réservés depuis plusieurs années dans une pépinière locale, devraient être plantés le long de la route de Ferney avant la fin de 2010;
 - b) planter une dizaine de nouveaux arbres sur la terrasse de la future cafétéria du nouveau bâtiment; huit d'entre eux ont déjà été plantés en avril 2010 et le reste le sera avant la fin de cette année;
 - c) planter d'autres arbres d'essences diverses dans les années à venir, à l'intérieur et autour du nouveau bâtiment en fonction de l'état d'avancement des autres chantiers qui s'ouvriront en 2011 (la nouvelle salle de conférence et certains systèmes de sécurité), pour remplacer les arbres qui avaient dû être abattus en raison du chantier;
 - d) semer un assortiment de graminées typiques du Canton de Genève (espèces issues des prairies, rocailles et falaises) sur le toit du nouveau bâtiment autour des trois verrières; la surface ainsi couverte sera d'environ 1500 m² sur la partie utilisable du toit, ce qui présentera des avantages environnementaux supplémentaires en termes d'évacuation d'eau de pluie sur le toit et de refroidissement du plafond du dernier étage; ces graminées ne nécessiteront ni engrais, ni arrosage autre que l'eau de pluie, ni tonte, ni herbicide;
 - e) recréer sur le toit du nouveau bâtiment un habitat propice à des espèces locales (essentiellement les chauves-souris et les oiseaux), compte tenu du fait que plusieurs familles de ces espèces vivaient dans le voisinage avant l'ouverture du chantier il y a quelques années.
7. En outre, sur la base des caractéristiques prévues par l'architecte et reprises dans le dossier qui a remporté le concours architectural en 1999, des arbres seront plantés à l'intérieur du nouveau bâtiment, au niveau du rez-de-chaussée dans le hall d'entrée, ainsi que dans deux jardins qui seront créés, sur une hauteur de deux étages chacun, aux étages supérieurs du bâtiment, l'un côté Nord-Est et l'autre côté Sud-Ouest.

INITIATIVES FUTURES

8. Le Secrétariat continuera d'informer les assemblées de toute nouvelle initiative comportant un élément de biodiversité.

9. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI sont invitées à prendre note du présent document.

[Fin du document]